

OPTIMISATION DES COLLECTES : COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS DU SERVICE ET LES ENJEUX FINANCIERS



CONTEXTE : DES QUESTIONS LÉGITIMES DES USAGERS

De nombreux habitants s'interrogent sur deux points essentiels :

Pourquoi la collecte des ordures ménagères est-elle désormais effectuée tous les 15 jours ?

Pourquoi paie-t-on plus alors que le service semble réduit ?

Ces questions méritent des réponses claires, transparentes et pédagogiques.



POURQUOI MOINS DE PASSAGES EN ORDURES MÉNAGÈRES ?

La réduction de la fréquence de collecte s'inscrit dans une **logique d'optimisation du service et de transition écologique** :

- ✓ **Adaptation** du service aux habitudes des foyers qui sortaient déjà leur bac d'ordures ménagères, soit à moitié vide soit une semaine sur deux
- ✓ **Réduction des volumes** : grâce au tri et au compostage les volumes d'ordures ménagères ont diminué.
- ✓ **Incitation au tri** : une collecte moins fréquente encourage les usagers à mieux trier leurs déchets, réduisant ainsi les tonnages soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- ✓ **Réduction de l'empreinte carbone** : moins de tournées = moins de carburant consommé = moins d'émissions.



POURQUOI UNE HAUSSE DES COÛTS MALGRÉ UN SERVICE « RÉDUIT » ?

La collecte n'est qu'une partie du coût. Le traitement des déchets, les déchèteries, la prévention, les équipements et les taxes (comme la TGAP) représentent une part importante du budget.

| Moins de tournées ne veut pas dire moins de service, mais un service plus durable.

La hausse des coûts est principalement liée à des **investissements structurants** et à **l'augmentation des charges de fonctionnement** :

Investissements pour moderniser le service

- ✓ **Installation de PAV** : déploiement sur l'ensemble du territoire pour faciliter le tri et réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles et harmonisation de la collecte, selon deux modalités en fonction de l'habitat (PAP en zone pavillonnaire et bourgs des communes sans contraintes techniques, PAV pour les habitats ruraux éloignés ou cœurs des communes historiques)
- ✓ **Acquisition de camions-grue** : nécessaires pour la collecte des PAV
- ✓ **Systèmes de contrôle d'accès en déchèteries** (pour que le service soit réservé à ceux qui payent pour ce service) **et d'identification des bacs** (pour connaître l'utilisation du service et pour préparer une tarification incitative plus juste à l'avenir si elle était décidée par les élus)

Augmentation des charges

- ✓ **Carburants** : hausse continue des prix du diesel et de l'entretien des véhicules.
- ✓ **TGAP** : augmentation progressive de cette taxe nationale sur les déchets non valorisés (enfouissement et incinération).
- ✓ **Salaires et charges sociales** : revalorisation des salaires, notamment dans les métiers de la collecte et du tri.
- ✓ **Maintenance et renouvellement du parc** : camions, bacs, bornes, logiciels de gestion...
- ✓ **Coût de traitement des déchets** dont le volume ne diminue pas suffisamment pour compenser les hausses de charges supplémentaires.



OBJECTIF : CONTENIR LES HAUSSES FUTURES

Ces investissements permettent :

- ✓ De **limiter les hausses tarifaires à moyen terme**.
- ✓ D'améliorer la **qualité du service** tout en respectant les obligations réglementaires (notamment liées à la sécurité des agents et des usagers) et environnementales.

Message à transmettre aux usagers



"La Communauté de Communes du Haut-Béarn investit pour moderniser le service de collecte, réduire les déchets, et maîtriser les coûts à long terme. Moins de passages ne signifie pas moins de service, mais un service plus durable et mieux adapté aux enjeux actuels."